COMITÉ PARITAIRE
MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE
(FAUNE QUÉBEC)

SYNDICAT DES AGENTS DE LA CONSERVATION DE LA FAUNE

PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 6 SEPTEMBRE 2005

LIEU : Salle 10.02, ÉDIFICE MARIE-GUYART

HEURE : 13 h

PERSONNES : PRÉSENTES		**Partie syndicale**		**Partie patronale**
	MM.	Paul Legault	MM.	Denis Gagnon
		Roger Cloutier		Rémi Dumas
		Pierre Gagné		Henri Guillemette
		Jean-Claude Lafont		Carol Proulx

Président : M. Lukasz Granosik

Secrétaire : Pierre Bisson

Invités : M. Martin Bernard, MDDEP
M. Jean-Yves Desbiens

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté avec les ajouts suivants au point 9 – Varia :

- Congé de décès lors d'une assignation
- Subventions : rivières à saumon
- Formation des coordonnateurs sur le « coaching »

2. Adoption du compte rendu de la rencontre du 11 mai 2005

Le projet de compte rendu est adopté et signé par les parties, de même que par le président du comité paritaire.

Le comité souligne le départ de M. Martin Bernard qui agissait à titre de porte-parole patronal au sein du comité. La partie syndicale souligne qu'elle a apprécié sa présence et son travail. Elle mentionne que ce fut un plaisir de travailler avec lui. Tous lui souhaitent le meilleur pour l'avenir.

MM. Carol Proulx, chef du Service des relations professionnelles, et Pierre Bisson, conseiller en relations professionnelles, prendront la relève de M. Bernard.

3. Suivi des rencontres précédentes

2005-03-15

<u>État des postes vacants</u>

L'aspect budgétaire est important dans ce dossier. La partie patronale est dans l'attente d'un budget final.

La partie patronale informe les membres du comité qu'en date du 11 août 2005, 23 postes sont passés par le processus de dotation. De ces postes, 7 ont été attribués et 16 sont en processus de dotation.

Pour les postes en promotion (chef de service et coordonnateur opérationnel), la partie syndicale souligne que des membres auraient été éliminés à cause de leur militantisme syndical.

La partie syndicale se demande où sont les postes vacants à combler. Elle demande, à la suite des modalités d'octroi des postes par recrutement convenues les 15, 16 et 17 février 2000, de prévoir les modalités lorsqu'une liste de rappel régionale sera épuisée. La partie syndicale souhaite que lorsque tous les saisonniers déclarés aptes sur la liste de déclaration d'aptitude auront été nommés dans une région administrative, que les postes suivants ouverts au recrutement soient offerts à l'agent saisonnier ayant le plus d'ancienneté dans les autres régions.

La partie syndicale souligne l'iniquité entre les employés saisonniers du Nord-du-Québec visés par l'entente de la Paix des Braves et ceux des autres régions : il s'agit d'exclusivités non réciproques.

<u>Pouvoirs d'intervention des APF dans les secteurs limitrophes au Québec</u>

M. Jean-Yves Desbiens, adjoint au directeur général, informe les membres du comité que des contacts ont été établis et des demandes ont été faites aux provinces, territoires et États limitrophes afin d'uniformiser les législations et règlements et de permettre un travail réciproque des agents sur ces territoires. Le modèle ontarien est proposé.

Des propositions de modifications de nos lois et règlements sont actuellement à l'étude. Le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve étudient également la possibilité d'apporter certaines modifications.

Jusqu'à l'adoption des modifications, il n'y a aucun changement dans le mode de fonctionnement.

Accès au Centre des renseignements policiers du Québec

La Sûreté du Québec et le ministère de la Sécurité publique ont été rencontrés afin de convenir d'une entente semblable à celle intervenue avec la Société d'assurance automobile du Québec concernant l'accès aux renseignements sur l'immatriculation des véhicules et les permis de conduire.

Fermeture des bureaux en cas de tempête

La partie patronale dépose la procédure applicable dans de telles circonstances.

La partie syndicale émettra ses commentaires d'ici deux semaines.

Procédure concernant la dotation des emplois

La partie patronale dépose la procédure sur la dotation des emplois (06-03).

La partie syndicale émettra ses commentaires d'ici deux semaines.

Listes de rappel (saisonniers)

La partie patronale transmettra l'information concernant les droits des agents exclus de la liste de rappel des saisonniers, mais qui demeurent sur la Liste de déclaration d'aptitude (LDA).

La partie syndicale demande à ce que les listes soient tenues à jour en fonction des règles prévues à la convention (11-49.09 c) et 5-18.07).

Classification

La partie patronale informe les membres du comité que tous les éléments nécessaires à l'étude du dossier ont été transférés au Secrétariat du Conseil du trésor (SCT). Le SCT doit, au cours des prochaines semaines, poursuivre son analyse et nous revenir par la suite.

La partie syndicale informe les membres du comité qu'elle n'attendra pas la réponse du SCT pour entreprendre des moyens de pression. Elle mentionne que le Ministère a fait son travail dans ce dossier. Elle sait aussi que le SCT n'a pas dégagé de mandat.

La partie syndicale mentionne qu'il y a lieu de reconnaître l'évolution du travail d'agent de conservation de la faune.

La partie syndicale sera tenue informée des développements dans ce dossier.

La partie syndicale rappelle que la négociation en vue du renouvellement de la convention collective ne pourra s'amorcer avant que le dossier de révision de la classification ne soit complètement réglé suivant la lettre d'entente numéro 3 de la convention : *Relativement à la révision générale de la classification*.

Durée des désignations par intérim

Un bilan complet de la situation sera transmis dans les prochaines semaines.

La partie syndicale note que plusieurs agents ont réussi les concours de promotion et que les postes ne sont pas attribués en raison d'un manque d'expérience en gestion ou en raison d'un manque d'intérêt. Elle propose d'offrir les postes par intérim aux agents inscrits sur la LDA afin qu'ils acquièrent l'expérience requise.

La partie patronale prend note de cette suggestion pour considération ultérieure, s'il y a lieu.

Données sur le temps supplémentaire et les jours fériés travaillés pour l'année 2004-2005

Les renseignements ont été transmis par la partie patronale, au début de l'été.

4. Rang des saisonniers

La partie syndicale demande si la liste est suivie pour la formation. Elle souligne deux cas dans une région.

La partie patronale prend note.

Le syndicat se demande s'il y aura une promotion cet automne.

La partie patronale répond par l'affirmative.

5. Disponibilité des postes saisonniers

La partie syndicale demande qu'un poste disponible dans une région donnée soit offert à la personne qui détient le plus d'ancienneté sur les listes de rappel des saisonniers des autres régions. Un cas est identifié.

La partie patronale prend note de cette remarque. En ce qui concerne le cas cité, elle demande à ce que l'employé discute du problème avec son supérieur.

La partie syndicale demande si un employé sur la LDA, qui quitte son emploi, voit son tour reporté lorsqu'un poste s'ouvre.

Il y aurait eu une information de la partie patronale à cet effet antérieurement.

Les vérifications seront faites par la partie patronale.

6. Dotation de postes

Le sujet a déjà été traité.

7. Durée des contrats saisonniers par région

La partie syndicale se demande s'il y aura d'autres coupures.

La partie patronale informe les membres du comité que les contrats des saisonniers ne seront pas prolongés. Pour cette année, seule la réduction des contrats de 10 jours est prévue.

La partie syndicale demande s'il est possible de lui fournir une liste des coupures par région.

La partie patronale répond que l'information n'est pas disponible.

La partie syndicale s'interroge sur la capacité d'assurer une protection adéquate avec un cadre financier aussi restreint.

Les échanges portent par la suite sur la capacité d'assurer une protection adéquate avec des statuts d'emploi différents.

8. Liste de rappel

Le sujet a déjà été traité.

9. Varia

A) Journée d'absence pour funérailles

À la suite d'un évènement survenu récemment, la partie syndicale s'interroge sur la façon de traiter un cas de congé pour décès ou des évènements familiaux lors de la formation à Duchesnay.

L'évènement ne semble pas être survenu antérieurement.

B) Subvention pour les rivières à saumon

La partie syndicale déplore, en déposant un article du journal « Le Soleil » paru le 1er septembre 2005, l'annonce de subventions pour un total 100 000 $, aux gestionnaires des rivières à saumon pour la protection de ces rivières, alors qu'il y a des coupures chez les agents.

C) Formation des coordonnateurs sur le « coaching »

La partie patronale informe les membres du comité que la formation pour les coordonnateurs a débuté. Un premier groupe a été formé pendant trois jours en « coaching » à l'École nationale de police.

D) Lettre d'entente concernant l'allocation de maître-chien

Le syndicat demande s'il est possible d'ajuster la prime de maître-chien que l'on retrouve à l'article 10-43.06.

La partie patronale vérifie la chose et répondra lors de la prochaine rencontre.

E) Rencontre du sous-comité de relations de travail

Les parties conviennent de se parler pour être en mesure de faire une révision des griefs et prévoir l'utilisation de la journée d'arbitrage pour le mois de décembre.

F) Site Web du Syndicat

La partie syndicale mentionne que son site Web est en construction et qu'il sera bientôt disponible. Elle espère que les agents pourront le consulter sur les lieux de travail.

Prochaine rencontre du comité paritaire

Mardi, le 1er novembre 2005 – 9 h

Fin de la rencontre

La rencontre se termine vers 15 h 30.

PROCÈS VERBAL VÉRIFIÉ ET ACCEPTÉ LE :

_____ _____

Porte-parole patronal **Porte-parole syndical**

Président du comité paritaire

_____

2005-11-01